

la législation du royaume de Jérusalem. Ce furent les Assises de Romanie.

Et ainsi, au delà des mers, un monde nouveau naissait, que le pape Honorius III appelait justement « une nouvelle France ».

On se flattait qu'une œuvre solide était issue de la conquête. En fait, rarement œuvre fut plus caduque, et dès l'origine.

Il aurait fallu, pour vivre et durer, un État fortement centralisé, une monarchie vigoureuse. Or l'empereur était sans pouvoir. Il était revêtu d'un titre sonore; autour de lui, comme autour du roi de France, se rencontraient les grands officiers de la couronne, un sénéchal, un connétable, un chambellan, un maréchal. Mais son autorité était nulle: cet empereur n'est qu'un baron féodal parmi d'autres barons féodaux. De cette conception du pouvoir impérial il existe une preuve bien caractéristique dans les bulles d'or magnifiques dont Baudouin et son frère Henri ont scellé quelques actes solennels. D'un côté, on voit, accompagné d'une légende grecque, le prince assis sur son trône, tenant en main le sceptre et le globe surmonté d'une croix, dans toute la splendeur de l'empereur byzantin dont il se dit l'héritier. Mais, sur le revers, une figure équestre